



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA
CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI – UD92**

N° Spécial

26 Mars 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DIRECCTE-UD92 du 26 Mars 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	Page
DIRECCTE UD92 N° 2021-101	18.03.2021	Arrêté portant agrément de l'accord du groupe BUREAU VERITAS en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.	3
DIRECCTE UD92 N° 2021-102	18.03.2021	Arrêté portant agrément de l'accord de l'entreprise DASSAULT AVIATION en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.	4

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA
CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ DIRECCTE-UD 92 N°101-2021 DU 18 MARS 2021 PORTANT
AGRÈMENT DE L'ACCORD DU GROUPE BUREAU VERITAS EN FAVEUR
DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

Le préfet de département,

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-12, R. 5212-14, R. 5212-15, R. 5212-18 et R. 5212-19 ;

Vu l'accord collectif du Groupe BUREAU VERITAS déposé le 13 janvier 2021 ;

Vu la demande d'agrément déposée le 1 février 2021 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-130 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) ;

Vu l'arrêté n°2021-5 du 11 janvier 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, à Madame Claudine SANFAUTE, Directrice régionale adjointe, responsable de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine dans les domaines relevant de la compétence du Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis émis le 12 février 2021 par la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion des Hauts-de-Seine,

ARRETE

Art. 1. – L'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, conclu le 6 janvier 2021 entre les partenaires sociaux (CGT, CFDT, CFE-CGC, FO) et le Groupe BUREAU VERITAS, 40/52, Boulevard du Parc, 92200 NEUILLY SUR SEINE, et enregistré sous le numéro **T09221022905**, est agréé pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Art. 2. – Les dispositions concernant l'accessibilité des locaux prévues à l'article 5 sont exclues du budget de l'accord lorsqu'elles relèvent des obligations légales et réglementaires d'accessibilité des locaux.

Art. 3. – Le Préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 mars 2021.

P/ le Préfet,
Par délégation et subdélégation,
P/ la Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'Unité départementale
des Hauts-de-Seine
La Directrice Adjointe du Travail

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ DIRECCTE-UD 92 N°102-2021 DU 18 MARS 2021 PORTANT
AGRÈMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE DASSAULT AVIATION
EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

Le préfet de département,

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-12, R. 5212-14, R. 5212-15, R. 5212-18 et R. 5212-19 ;

Vu l'accord collectif de l'entreprise DASSAULT AVIATION déposé le 12 janvier 2021 ;

Vu la demande d'agrément déposée le 1 février 2021 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-130 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) ;

Vu l'arrêté n°2021-5 du 11 janvier 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, à Madame Claudine SANFAUTE, Directrice régionale adjointe, responsable de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine dans les domaines relevant de la compétence du Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis émis le 12 février 2021 par la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion des Hauts-de-Seine,

ARRETE

Art. 1. – L'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, conclu le 22 décembre 2020 entre les partenaires sociaux (CFDT, CFE-CGC, UNSA) et l'entreprise DASSAULT AVIATION, 78, quai Marcel Dassault, 92210 SAINT-CLOUD, et enregistré sous le numéro **T09221022883**, est agréé pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Art. 2. – Le Préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 18 mars 2021.

P/ le Préfet,
Par délégation et subdélégation,
P/ la Directrice régionale adjointe,
Responsable de l'Unité départementale
des Hauts-de-Seine
La Directrice Adjointe du Travail

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>